

U.D.A.F. DU CHER
29 Avenue du 11 Novembre
18000 BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Yves BARDON
Commissaire aux Comptes
2658 route d'Orléans - BP 55
18230 SAINT-DOULCHARD
tél : 02 48 68 83 02
fax : 02 48 68 83 28
www.cogep.fr
ybardon@cogep.fr

U.D.A.F. DU CHER

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU CHER

29 Avenue du 11 Novembre

18000 BOURGES

Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BOURGES

SAS AU CAPITAL DE 600 000 € - RCS 389 488 727 BOURGES - SIÈGE SOCIAL : 2658 ROUTE D'ORLÉANS - BP 55 - 18230 SAINT DOULCHARD

MEMBER OF  INTERNATIONAL. A WORLD-WIDE NETWORK OF INDEPENDENT ACCOUNTING FIRMS AND BUSINESS ADVISERS

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{ER} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels « fait marquant de l'exercice et événements postérieurs » concernant les activités et les conséquences de la crise sanitaire.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié la comptabilisation des affectations des résultats sous contrôle de tiers financeurs, et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Doulchard, le 2 septembre 2020

COGEP AUDIT

Commissaire aux Comptes
Représentée par

Yves BARDON



BILAN AU 31.12.2019

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amot. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 407	20 407		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	51 806		51 806	51 806
Constructions	468 614	84 226	384 388	398 907
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	248 969	219 472	29 497	47 568
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	98		98	98
Total 1	789 893	324 105	465 789	498 378
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	10 293		10 293	13 716
Autres	10 727		10 727	61 938
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	380 949		380 949	319 584
Charges constatées d'avance	12 272		12 272	6 733
Total 3	414 241		414 241	401 970
Charges à répartir sur plusieurs exercices (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
Total général (0+1+2+3+4+5)	1 204 134	324 105	880 030	900 349

BILAN AU 31.12.2019

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	73 127	73 127
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	569 102	550 216
Report à nouveau	-102 651	-86 278
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 170	2 513
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	14 686	14 044
Total 1	569 434	553 623
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	109 230	103 887
Total 2	109 230	103 887
Comptes de liaison (3)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 914	88 080
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 935	11 159
Dettes fiscales et sociales	106 822	122 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 695	21 095
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total 4	201 366	242 839
Ecart de conversion passif (5)		
Total général (1+2+3+4)	880 030	900 349

RESULTAT AU 31.12.2019

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)		859 289	848 198
Montant net du chiffre d'affaires		859 289	848 198
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		242 352	246 712
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		12 389	14 285
Autres produits		663	752
Total 1		1 114 694	1 109 947
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements		15	14
Variations de stocks			
Autres achats et charges externes		181 566	184 786
Impôts, taxes et versements assimilés		58 829	55 705
Salaires et traitements		597 707	579 571
Charges sociales		204 130	238 754
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		37 497	34 062
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions sur risques et charges		5 344	8 249
Autres charges		14 389	14 288
Total 2		1 099 478	1 115 429
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		15 216	-5 483
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)			
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation		641	637
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total 5		641	637
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		1 968	2 304
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total 6		1 968	2 304
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)		-1 327	-1 667
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		13 889	-7 150

RESULTAT AU 31.12.2019

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		1 922	
Produits exceptionnels sur opération de capital			
Reprises sur provisions			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			10 300
Transferts de charges			
	Total 7	1 922	10 300
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération de capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions		641	637
Engagement à réaliser sur ressources affectées			
	Total 8	641	637
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	1 280	9 663
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	1 117 257	1 120 883
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	1 102 087	1 118 370
	EXCEDENT OU DEFICIT	15 170	2 513